



COMMISSION DES CHAMPIONNATS FEMININS

Se réunit le mercredi et le vendredi

Ligne directe : 04.92.15.80.36

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°02

Réunion du 18 septembre 2019

Président : M. Jean Claude SCHMIDT

ENGAGEMENTS SAISON 2019/2020

FEMININE SENIORS à 11 D1 : 12 équipes Organisation en rencontre aller-retour date de la 1ère journée est fixée au **22.09.19**.

FEMININE SENIORS à 7 D1 : 10 équipes Organisation en rencontre aller-retour date de la 1ère journée est fixée au **06.10.19**.

FEMININE U15 à 8 : 13 équipes Organisation en 2 Phases date de la 1ère journée est fixée au **05.10.19**.

- Première phase les 13 équipes se rencontre en match aller sec

- Deuxième phase une poule Excellence avec les clubs de la 1ère à la 7ème place et une poule Honneur avec les clubs de la 8ème à la 13ème place de la phase 1. Les équipes se rencontrent en match aller sec

FEMININE U13 à 8 : 13 équipes Organisation en 2 Phases date de la 1ère journée est fixée au **05.10.19**.

- Première phase les 13 équipes se rencontre en match aller sec

- Deuxième phase une poule de Niveau 1 et une poule de Niveau 2. Les équipes se rencontrent en match aller sec (Les résultats de la 1ère phase sont pris en compte pour déterminer le niveau)

FEMININE U18 à 8 : Au vu du peu d'engagement dans cette catégorie, nous sommes dans l'impossibilité d'organiser une compétition (La direction s'est rapprochée du District du Var pour éventuellement intégrer nos clubs dans leur compétition)

EXTRAIT DES PUBLICATIONS DE LA LIGUE DE LA MEDITERRANEE :

COUPE DE FRANCE FEMININE PHASE REGIONALE

Tirage du 1^{er} tour

Ces rencontres se joueront le 22 septembre prochain, auxquelles 2 formations de la Côte d'Azur tenteront de se qualifier, soit :

Esvl Football / ES Contes

RENCONTRE REPORTEE DU 22.09.19 (Esvl Football et Es Contes qualifiés pour le 1^{er} tour phase Régionale de la Coupe de France Féminine)

Les rencontres suivantes sont reportées à une date ultérieure :

Seniors féminines à 11 : Esvl Football 1 / As Les Moulins (51626.1)

Es Contes 1 / Rc Grasse 1 (51630.1)

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

Conformément aux prescriptions de l'article-139Bis des Règlements Généraux de la FFF, le recours à la FMI est **obligatoire** dans les compétitions **féminines seniors à 11 et à 7**. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné d'une **AMENDE DE 50€**

RENCONTRES DU SAMEDI :

En féminine senior à 11 et à 7, pour fixer une rencontre le samedi après-midi, il est impératif d'obtenir l'accord écrit de l'adversaire et de le communiquer au District en même temps que la désignation.

Le Président de séance :

M. Jean-Claude SCHMIDT